

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RECRUTEMENT SANS CONCOURS

D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2018

**Le Recteur de Région Académique Guadeloupe,
Recteur d'académie, Chancelier des Universités, Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- **Présidente** : Madame Marie-Line TROUILLEFOU, Proviseur - Lycée Gerville Réache
- **Membres** : Monsieur Max LADIRE, Secrétaire Général - DJSCS

Madame Simone LANCREOT, Adjointe au DRH - Rectorat

ARTICLE 2 : Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Monsieur Henri LUPOT, Principal Adjoint - Collège Nestor de Kermadec
- Monsieur Philippe LAPIN, Proviseur – LP Gerty Archimède
- Madame Francine GUIEBA, Adjointe Gestionnaire - LPO Chevalier Saint-Georges
- Madame Chantal YOUYOUTE, Responsable de la gestion des personnels de direction et d'inspection – DPEATSS Rectorat
- Mme Noëlle ROBINEL, Chef de bureau de la DPES – Rectorat
- M. Thierry BOIDARD, Chef de bureau de la DBM – Rectorat
- Mme BOISDUR Raymonde, Responsable CIC – Rectorat
- Mme Ayana DIDON, Chargée de la tutelle EPLE – Rectorat
- Mme Rolande TARLET, Chef de service des affaires juridiques – Rectorat
- M. Bernard LAMPONI, Adjoint gestionnaire – Collège Gourdeliane
- Mme Denise VINGATARAMIN, Adjoint Gestionnaire – Collège Guénette
- Mme Lydie LIBER, Adjoint gestionnaire – Collège Edmond Bambuck

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 5 avril 2018

Mostafa FOURAR

Pour le Recteur et par Délégation
Le Chef de la Division
des Examens et Concours
Jean-Pierre THEROSIET